



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

### ETAIENT PRESENTS :

**Le maire :** Ludovic LOREAU

**Les adjoints :** Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIÉ

**Les conseillers municipaux :** Béatrice COSTA, Fabienne CURIAL, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAI, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Karine PRUDHOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO

**Pouvoirs :** Valérie OCTRUE à Monique LACROIX, Fabrice PIOLAT à Pascal MIDONNET, Djamil ZEBBOUDJ à Pascal GAGNOLET

### STATION D'ÉPURATION

Avant le déroulement du conseil Municipal proprement dit, M. Doche de la société Montmasson fait une présentation de l'avancement de l'étude qu'il conduit pour le remplacement de la station d'épuration à l'échéance de 2024. Sa présentation sera jointe à ce compte-rendu.

Il est proposé de retenir un dimensionnement pour une capacité nominale de 6 000 EH (Équivalent Habitant), ce qui permet :

- De dépasser l'horizon 2050 (5 945 EH estimés) voire au-delà suivant le développement réel constaté,
- De correspondre largement avec la durée de vie de la station (> 20 ans min),
- D'assurer un taux de charge moyen en situation actuelle de 40%, (Charge moyenne en 2020 estimée à 2 344 EH), valeur minimale en deçà de laquelle des précautions doivent être prises pour le maintien des performances optimales.
- 

Les élus ont également été amenés à étudier l'opportunité d'un projet raccordement de la commune de Saint Marcel en Dombes sur la future station d'épuration de Saint-André-de-Corcy. Saint Marcel confrontée au même problème de mise à niveau de sa station d'épuration, il paraît naturel étant donné la proximité des deux communes de tenter de mutualiser le coût des travaux et de fonctionnement.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ➤ APPEL DES PRÉSENTS :

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 20 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

### ➤ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Alain CORDIER se porte volontaire pour être secrétaire de séance. M. CORDIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2021 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du 25 janvier 2021.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

### ➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AD 46	9, impasse la Roussière	886 m <sup>2</sup>	Maison individuelle
AN 89	Rue du Mont Blanc	819 m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir
AT 28 et AT 200	28 les Échanoux	441 m <sup>2</sup>	Maison individuelle

Pas de question du Conseil Municipal.

### ➤ DÉCISIONS DU MAIRE :

- **Décision 2021-001** : contrat de vérification des aires de jeux et équipements sportifs attribué à l'entreprise SOLEUS pour un montant annuel de 932 € HT ;
- **Décision 2021-002** : contrat d'expertise zone humide avec la société ECOSPHERE pour un montant forfaitaire de 6 028 € HT dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration.

### ➤ TARIFS DE LA VOGUE :

- Une évolution des tarifs prenant en compte la mise en place de la redevance incitative est proposée :  
Les tarifs de la précédente délibération sont maintenus.
- Il est précisé que le forfait des emplacements des forains inclut l'électricité.
- Une ligne est ajoutée pour la prise en compte de la redevance incitative : un forfait de 10 € par emplacement sur l'espace de vie sera demandé.
- Des précisions sont également apportées : interdiction des piscines sur l'espace de vie (dans le cadre de l'arrêté sécheresse), obligation de tenir les chiens en laisse sur ce même espace,